

CHALON SUR SAONE

## 8000 à 9000 chalonnais sans complémentaire santé

Laurent GUILLAUMÉ Publié le 11 Juin 2016

---

**C'est le chiffre annoncé en conseil municipal à Chalon sur Saône. "Ma commune Ma Santé" pourrait résorber cette défaillance en proposant une complémentaire santé.**

**La ville de Chalon-sur-Saône et ACTIOM proposent aux Chalonnais le dispositif « Ma Commune Ma Santé » - offres de complémentaire santé**

**Prenez rendez-vous au 05 64 10 00 48 pour plus d'informations !**

Pour la Ville de Chalon-sur-Saône et son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'accès à la santé est l'une de leurs principales préoccupations. C'est pourquoi, Gilles Platret, Maire de Chalon-sur-Saône et Président de son CCAS, a signé le lundi 4 avril une convention de partenariat avec l'association ACTIOM (Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents). Le dispositif « Ma Commune Ma Santé » propose de développer un dispositif d'offres de complémentaire santé destinées à tous les Chalonnais et notamment aux personnes les plus fragiles économiquement.

### **La solution santé mutualisée « Ma Commune Ma Santé »**

Tous les Chalonnais peuvent désormais bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative, pérenne dans le temps et à un coût optimisé.

Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, adaptée et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés.

L'offre comportera 5 formules pour les actifs et 4 formules pour les seniors, apportant des garanties spécifiques et adaptées aux besoins de chaque catégorie de population.

Cette action doit permettre de soutenir un retour à une couverture santé pour tous.

L'association ACTIOM répond aux questions des personnes souhaitant accéder à une complémentaire santé adaptée, par voie téléphonique via le 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local).

Elle sera aussi présente au CCAS de Chalon-sur-Saône pour assurer des permanences physiques sur rendez-vous,

- **les jeudis 16 et 30 juin** de 8h30 à 13h et de 13h 30 à 18h

et

- **les vendredis 17 juin et 1<sup>er</sup> juillet** de 8h30 à 13h et de 13h 30 à 16h.

**Ces rendez-vous sont donnés exclusivement par téléphone (toujours au même numéro).**

Ces rencontres permettront de répondre au mieux aux demandes d'informations, de conseils en matière de couverture santé complémentaire et de solutions adaptées aux besoins de chacun, qui bénéficiera s'il le souhaite, à titre individuel, des avantages et tarifs d'un contrat groupe.